



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

20^e séance du mercredi 24 juin 2020

Présidence de M^{me} Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. David Raedler (Les Verts) et consorts : « *Assurer la distanciation sociale dans le but de renouer le lien social* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité s'inspire des développements, simplifications de procédures et rapidité de décision appliqués dans le cadre de la période de lutte contre le coronavirus, notamment en matière d'autorisations de terrasses et d'aménagements cyclables, et fasse perdurer ces processus sur le long terme, dans la mesure compatible avec les procédures cantonales et fédérales applicables »

Ainsi que la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité garantisse l'accessibilité tout au long de l'année du cheminement passant de la plage publique de Bellerive au Quai du Vent-Blanc. »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mercredi vingt-quatre juin deux mil vingt.

La présidente :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

20^e séance du mercredi 24 juin 2020

Présidence de M^{me} Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Johann Dupuis (EàG) et consorts : « *Luttons ensemble contre le COVID et les nuisances environnementales du trafic routier* »

- vu la réponse municipale ;

- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité pérennise toutes les mesures de réduction du trafic et de promotion de la mobilité douce ainsi que des transports publics qu'elle a prononcées depuis la crise du COVID19. »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mercredi vingt-quatre juin deux mil vingt.

La présidente :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

20^e séance du mercredi 24 juin 2020

Présidence de M^{me} Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Pierre Conscience (EàG) et consorts : « *Après le COVID-19, pas de retour à l'anormale !* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution n° 1 de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité lui propose, dans les mois à venir et pour faire face à l'urgence écologique et sociale, une nouvelle politique d'investissements renforcée visant à répondre plus amplement aux besoins grandissants de la population (en matière de santé, d'accueil de jour, de logement et de lutte contre la précarité notamment), tout en travaillant à réduire profondément son impact écologique »

ainsi que la résolution n° 2 de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité lui propose une politique budgétaire qui prenne en compte ces besoins sociaux et la crise actuelle – si nécessaire en recourant à des emprunts supplémentaires – et précise, avant la fin de l'année civile 2020, les étapes par laquelle elle entend respecter son objectif de neutralité carbone pour 2030. »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mercredi vingt-quatre juin deux mil vingt.

La présidente :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

20^e séance du mercredi 24 juin 2020

Présidence de M^{me} Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Pierre Conscience (EàG) et consorts : « *Comment garantir à toute la population lausannoise un accès égal aux moyens de protection contre le COVID-19 ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Considérant que la capacité financière ne saurait être un critère d'accès aux mesures de protection en période de pandémie, le Conseil communal souhaite que la Municipalité garantisse la mise à disposition gratuite de toute la population sur son territoire le matériel de protection sanitaire recommandé par l'Office fédérale de santé publique, dans l'espace public, dans les transports publics et dans les établissements publics dont elle a la responsabilité, en particulier les solutions hydroalcooliques et les masques d'hygiène. »

ainsi que la résolution de M. Musa Kamenica, disant :

« Le Conseil communal souhaite qu'en cas de nouvelle vague de coronavirus la Municipalité fasse tout son possible auprès du Conseil d'Etat pour assurer un accès aux moyens de protection sanitaire à l'ensemble de la population.. »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mercredi vingt-quatre juin deux mil vingt.

La présidente :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

20^e séance du mercredi 24 juin 2020

Présidence de M^{me} Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Mme Françoise Piron (PLR) et consorts : « *Ouverture des piscines : des plages horaires élargies pour le bien être de toutes et tous !* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution n° 1 de l'interpellatrice, disant :

« *Le Conseil communal souhaite que la Municipalité élargisse les horaires des piscines en plein air lausannoises cet été en ouvrant une heure plus tôt le matin, notamment pour les piscines 'de quartier' comme Montchoisi* »

ainsi que la résolution n° 2 de l'interpellatrice, disant :

« *Les piscines ont été fortement impactées suite à la crise COVID-19. Elles sont restées fermées jusqu'à mi-juin. Le Conseil communal souhaite que la Municipalité envisage de prolonger de quelques semaines la période d'ouverture des piscines en plein air en fin de saison.* »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mercredi vingt-quatre juin deux mil vingt.

La présidente :

Le secrétaire :